

—

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020





# SOMMAIRE

1- INTRODUCTION : LE MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	1
2-L'ORGANISATION DE L'INSTITUT.....	2
2.1 LE BUREAU DE L'INSTITUT.....	2
2.2 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	2
2.3 LE CONSEIL SCIENTIFIQUE.....	3
2.4 L'ÉQUIPE DE L'IFJR.....	4
3- L'APPUI AUX PROGRAMMES PAR LES ANTENNES DE L'IFJR.....	5
3.1 LE DÉVELOPPEMENT DES ANTENNES EN 2020.....	5
3.2 LES ACTIVITÉS D'APPUI ET DE SOUTIEN CONDUITES PAR LES ANTENNES EN 2020.....	5
3.2.1 Les activités d'appui déjà mises en oeuvre en 2019 et poursuivies en 2020.....	5
3.2.2 Les activités de soutien initiées en 2020.....	6
3.3 LE BILAN DES INTERVENTIONS DES ANTENNES.....	9
3.3.1 Le bilan de l'antenne nord-est.....	9
3.3.2 Le bilan de l'antenne sud-est.....	12
3.3.3 Le bilan de l'antenne sud-ouest.....	15
3.3.4 Le bilan de l'antenne Réunion.....	17
4- LA PROMOTION DE LA JUSTICE RESTAURATIVE.....	19
4.1 SUR INTERNET.....	19
4.1.1 Le site internet.....	19
4.1.2 Les réseaux sociaux.....	19
4.2 DANS LES MÉDIAS.....	19
4.2.1 La radio.....	19
4.2.2 La télévision.....	20
4.2.3 La presse écrite.....	20
4.3 PAR LES ÉVÉNEMENTS.....	20
4.3.1 La semaine de Justice Restaurative.....	20
5- L'ENQUÊTE NATIONALE.....	22
5.1 L'ÉTAT DES LIEUX DU DÉVELOPPEMENT DE LA JR.....	22
5.1.1 Les conventions de partenariats conclues en matière de justice restaurative.....	23
5.1.2 La situation des programmes de JR.....	25
5.1.3 Les programmes de JR ayant mis en oeuvre au mois une mesure en 2019 et 2020.....	27
5.1.4 Les programmes de JR susceptibles d'être opérationnels en 2021.....	29
5.2 LES RETOURS D'EXPÉRIENCE DES PARTICIPANTS.....	31
5.3 LE POINT DE VUE DES INTERVENANTS EN JR ET ACTEURS DU SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE SUR LA JUSTICE RESTAURATIVE....	32

6- LA FORMATION .....	35
6.1 LA FORMATION EN 2020.....	35
6.2 LA FORMATION DEPUIS 2011.....	36
6.2.1 Les stagiaires du module 1 du parcours de formation à l'animation de mesures de JR.....	37
6.2.2 Les stagiaires du module 2 «CSR/CAR» : du parcours de formation à l'animation de mesures de JR.....	36
6.2.3 Les stagiaires du module 2 «RDV/RCV» : du parcours de formation à l'animation de mesures de JR.....	39
6.2.4 Les stagiaires du module 2 «MR» : du parcours de formation à l'animation de mesures de JR.....	40
6.3 LES PARTENARIATS POUR LA MISE EN OEUVRE DES FORMATIONS.....	41
7- LES ACTIVITÉS INTERNATIONALES.....	42
7.1 LA FORMATION EN 2020.....	42
7.2 LA FORMATION DEPUIS 2011.....	42





## 1- INTRODUCTION : LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Une année 2019 en plein essor, annonciatrice pour 2020 de beaux projets.

Mars 2020, l'onde de choc de la pandémie. Un monde qui bascule, entraînant un bouleversement total des conditions de vie de chacun.

L'IFJR semblable à toutes les institutions s'est adapté à ces nouvelles règles : télétravail, visioconférence..., Inventant de nouvelles formes d'interventions.

Une activité importante de l'institut réside dans les actions de formations. La crise sanitaire, à deux reprises, cette année, a bousculé l'organisation des agendas. La motivation de l'équipe salariée et des consultants a cependant permis d'acquérir d'autres compétences et de proposer un bon nombre de sessions en distanciel.

Au-delà des conséquences certaines de la pandémie dans tous nos domaines d'interventions, l'institut a mis en place de belles réalisations. De nombreuses rencontres en visioconférences ont facilité les échanges avec nos partenaires, y compris éloignés (Canada). Ce nouveau relationnel a contribué à développer des communications plus fréquentes. La semaine de la Justice Restaurative a, elle, été novatrice avec l'organisation d'un webinaire, qui a été apprécié par les participants, et donnera lieu à d'autres réunions interactives.

Le dernier volet de l'Enquête Nationale a malgré tout pu être réalisé ; il concerne les témoignages des intervenants et professionnels de la Justice Restaurative. Les résultats très riches font l'objet d'un document spécifique.

Nous espérons vivement que 2021 s'ouvrira sur un monde de l'après pandémie, demandant certes imagination et initiative, mais qui pourra permettre à chacun de retrouver un relationnel chaleureux et apaisé. L'institut œuvrera, avec l'engagement de chacun de ses membres, de ses partenaires et avec l'appui de ses financeurs à favoriser toujours plus la restauration de toute personne auteure ou victime qui souhaiterait s'engager dans une Rencontre Restaurative.

## 2- L'ORGANISATION DE L'INSTITUT

### 2.1 LE BUREAU DE L'INSTITUT



**PRÉSIDENTE** : Nicole TERCQ-DIRIART, Directrice pendant 30 ans d'une association d'aide aux victimes (APAVIM, Pau) ; Vice-Présidente d'ALMA 64 ;



**VICE-PRÉSIDENTE** : Christiane LEGRAND, Retraitée, Ancienne cheffe d'entreprise, membre bénévole de la communauté dans les Rencontres Condamnés Victimes (Paris) ;



**SECRÉTAIRE GÉNÉRALE** : Geneviève BORDENAVE, Retraitée de l'Éducation Nationale, Anciennement chargée de mission : éducation/école - prévention de la délinquance et de la récidive au contrat de ville de Pau et de l'agglomération paloise ;



**SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE** : Stéphanie MAZA, Éluë locale, Anciennement juriste d'aide aux victimes (APAVIM Pau) ;



**TRÉSORIER** : Eric LARROUTIS, Chef d'entreprise, diplômé en droit et finance.

### 2.2 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

En plus de l'Assemblée générale (32 membres), l'Institut comprend un Conseil d'administration (16 membres) :



**Sabine BAMALE** : Psychologue clinicienne, Unité Médico-judiciaire ; Officier de la réserve opérationnelle, Service de santé des armées, Pau ;



**Frédérique BEDOS** : Fondatrice de l'ONG Le Projet Imagine, Paris ;



**Brice DEYMIÉ** : Pasteur de l'Église protestante unie de France. Aumônier national des prisons à la Fédération protestante de France, Paris



**Blandine FROMENT** : Procureure générale auprès de la Cour d'Appel de Pau ;



**Eric ROMMELUERE** : Animateur de l'association Un Zen Occidental, Le Mans ;



Association de Médiation et d'Aide aux Victimes (AMAV), Représentée par Michel DANIEL, Avignon ;



Association Pyrénéenne d'Aide aux Victimes et de Médiation (APAVIM), Représentée par Franck CAMELOT, Pau ;



Association de Politique Criminelle Appliquée et de Réinsertion Sociale (APCARS), Représentée par Samantha Enderlin, Paris ;



France Victimes, Représentée par Jérôme BERTIN, Paris ;



France Victimes 26 - REMAID, Représentée par Fabrice DELABROY, Valence.

### 2.3 LE CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'IFJR

Sous la présidence du Pr. Émérite de criminologie Robert CARIO, président fondateur de l'Institut, le Conseil scientifique réunit :



Antonio BUONATESTA, Directeur de l'A.S.B.L Médiante, Belgique ;



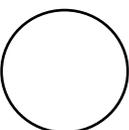
Isabelle DEFORGES, Chargée de mission à l'association d'aide aux victimes France Victimes 26 - REMAID, Valence ;



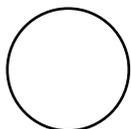
Jacques FAGET, Directeur de recherche émérite, Science-Po, Bordeaux ;



Jessica FILIPPI, Enseignante-chercheur, École Nationale de Protection Judiciaire de la Jeunesse, Roubaix ;



Ilhem GRAIRIA, Directrice Pénitentiaire d'insertion et de probation, Adjointe au DFSPPI de l'Hérault, Montpellier ;



Laurent HENNIAUX, Référent laïcité au pôle des politiques institutionnelles de la DTPJJ d'Amiens ;



Paul MBANZOULOU, Directeur de la recherche et de la documentation, Responsable du CIRAP et des Presses de l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire, Agen ;



Serge PORTELLI, Président de Chambre honoraire, Cour d'Appel de Versailles ;

## 2.4 L'ÉQUIPE DE L'IFJR

En 2020, l'IFJR connaît le départ de deux de ses salariées : Elise GADÉA, chargée de mission et Kali VOLLE, chargée de communication. Le poste de chargée de communication est repris par Alexandra MARINÉ, arrivée en fin d'année 2020.



DIRECTEUR : Benjamin SAYOUS ;



SECRÉTAIRE : Christine MERLIN ;



CHARGÉE DE COMMUNICATION : Alexandra MARINÉ



COORDINATRICE DE L'ANTENNE SUD-EST : Noémie MICOULET



COORDINATRICE DE L'ANTENNE SUD-OUEST ET RESPONSABLE DE LA RECHERCHE : Emilie MATIGNON



ASSISTANTE COORDINATRICE DE L'ANTENNE SUD-OUEST : Eulalie SPYCHIGER



COORDINATRICE DE L'ANTENNE NORD-EST : Héloïse SQUELBUT



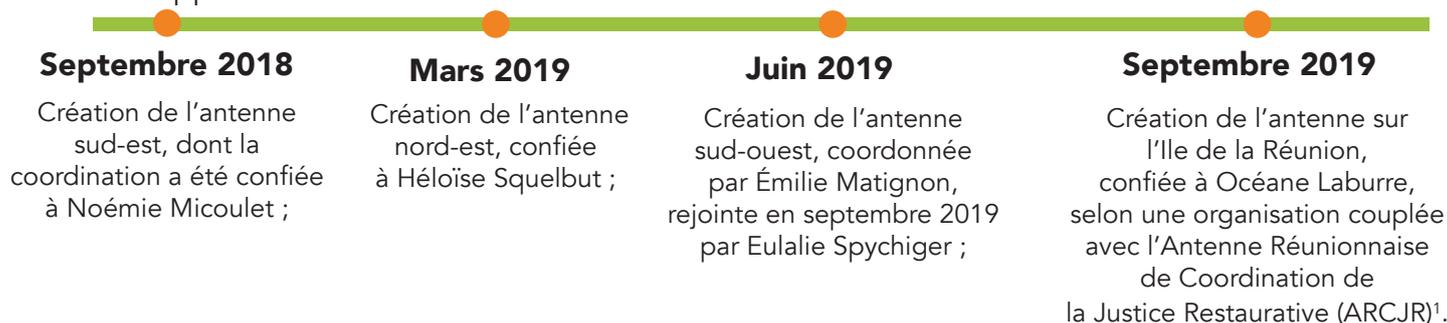
COORDINATRICE DE L'ANTENNE RÉUNION : Océane LABURRE

### 3- L'APPUI AUX PROGRAMMES PAR LES ANTENNES DE L'IFJR

#### 3.1 LE DÉVELOPPEMENT DES ANTENNES EN 2020

Depuis 2018, l'adoption d'une stratégie de développement de l'activité d'appui aux programmes de l'IFJR à travers le déploiement d'antennes interrégionales a été un succès. L'activité d'accompagnement de l'IFJR a pu se renforcer et surtout se concentrer sur une proximité et une disponibilité plus grande avec les partenaires locaux.

Pour rappel :



Alors que la création de l'antenne nord-est était prévue pour la mi-2020, la crise sanitaire et les incertitudes qu'elle a générées n'ont pas permis la concrétisation de ce projet, reporté à 2021.

#### 3.2 LES ACTIVITÉS D'APPUI ET DE SOUTIEN CONDUITES PAR LES ANTENNES EN 2020

##### 3.2.1 Les activités d'appui déjà mises en oeuvre en 2019 et poursuivies en 2020

De manière générale, les antennes de l'IFJR visent à la création de réseaux locaux de partenaires autour de la justice restaurative, à la coordination de leurs actions et à l'apport un appui technique et méthodologique dans la conduite du programme et des mesures de JR qui en découlent.

Plus précisément, comme en 2019, cet appui consiste en :

- **Une aide à l'élaboration de la convention de partenariat**, qui implique de fournir les outils techniques (conventions, cahier des charges, guide d'accès à la JR), sans que les programmes locaux n'aient besoin de les revoir, mais uniquement de les décliner localement

À noter : un gain de temps substantiel sur la rédaction des outils pour les structures, mais non sur le processus de signature qui ne dépend pas de l'IFJR.

- **Une aide à l'information au public**

L'atelier d'orientation ou également intitulé « l'atelier d'accès à la JR » consiste, en 2h à 3h, après un bref rappel sur les fondamentaux de la JR, à évoquer les raisons qui freinent les professionnels à informer leur public sur la JR.

<sup>1</sup>. Constituée au sein de l'ARIV (Antenne réunionnaise de l'institut de victimologie).

Les participants sont appelés, ensembles, en groupe, à s'interroger sur les raisons qui conduisent les professionnels à considérer « qu'il est trop tôt pour telle personne », « trop tard pour telle autre », que « monsieur est trop jeune » ou « madame trop vulnérable pour être informé.e de la JR.

Il s'agit de rappeler aux professionnels qu'ils ont le devoir d'informer et qu'ils ne sont en rien garants ni d'une bonne orientation ni d'une participation effective. Il y est conduit un travail de déconstruction des préjugés sur la JR, destiné à fluidifier les orientations vers les groupes projets et rendre effective la connaissance, par le public, de son droit à la JR.

Après un travail sur la déconstruction des freins qui enrayent les orientations, il est proposé aux participants de se mettre en situation d'informer de la disponibilité de mesures de JR et des possibilités offertes par celles-ci. Il s'agit de faire entendre aux professionnels – et à travers eux aux justiciables – que la JR n'est pas qu'un concept, mais qu'elle rend possible, concrètement, « un espace de dialogue sécurisé, confidentiel et volontaire pour les personnes affectées par une infraction ». La seconde partie de l'atelier est ainsi dédiée à l'acquisition des capacités à parler de la justice restaurative.

Après avoir déconstruit les réticences et donné les mots clefs pour informer sur la JR, il est rappelé que c'est un droit et qu'au même titre que les autres droits. L'information sur la JR doit ainsi devenir quasiment systématique.

#### – **Une supervision technique des animateur.rice.s de mesures de JR**

Lorsque les professionnel.le.s de terrain le sollicitent, l'antenne IFJR se met à disposition dès le début de la mesure de JR pour revoir les bases de la formation reçue préalablement et asseoir la posture professionnelle de l'animateur.trice de JR. Il s'agit de discuter des difficultés ou craintes du professionnel.le ou du binôme et d'y trouver ensemble les solutions qui leur conviennent et semblent appropriées.

Il s'agit essentiellement d'interroger ensemble la posture de l'animateur.trice aux différentes étapes du processus : information, préparation, animation.

Les questions généralement abordées peuvent être les suivantes : le travail en binôme, le partage de conseils techniques pour identifier des participants potentiels, le moment adéquat pour porter la demande (lorsqu'il s'agit d'une médiation restaurative), et la gestion de la confidentialité, notamment.

Ces activités d'appui, malgré une disponibilité constante et la proactivité des coordinatrices des antennes auprès des acteurs locaux, ont connu une certaine diminution. Les sollicitations de ces derniers ont été moins nombreuses, conduisant à une diminution de l'activité d'accompagnement sur certaines CA.

Cette réduction des sollicitations est à mettre en parallèle avec un ralentissement du développement des programmes, en grande partie en raison de la crise sanitaire, mais aussi de difficultés dans les partenariats qui ne relèvent pas de la compétence de l'IFJR :

- Un manque de moyen de tout ou partie des partenaires, entraînant un manque de RH, entraînant une surcharge des personnels, rendant la JR trop chronophage pour permettre au partenaire de s'y investir ;
- L'impulsion donnée à la JR est concomitante à de nombreux chantiers prioritaires chez les partenaires qui l'emportent sur la JR : aide aux victimes (EVVI, téléphone grave danger, etc.) ; administration pénitentiaire (RPO et nouvelles pratiques) ; protection judiciaire de la jeunesse (adoption du CJPM) ;
- Des logiques inhérentes aux SPIP ou aux AAV, qui, ne permettant pas d'orientations interdépartementales ou ne permettant pas des projets transversaux, limitent le champ de la JR à leur seul département alors que des orientations plus larges seraient possibles ;
- Un investissement encore trop mitigé de la part des autorités judiciaires qui, si elles sont associées à la signature de conventions de partenariat et invitées à prendre part à des COPIL, reste encore trop en retrait, ce qui bloque le processus partenarial.

### 3.2.2 Les activités de soutien initiées en 2020

En 2020, face aux difficultés rencontrées par les partenaires locaux dans le développement de leurs programmes, l'IFJR a été sollicité pour intervenir en relais d'animations de mesures de JR qui, sans cette intervention, n'auraient pas pu être mises en œuvre, faute de la disponibilité d'animateur.ice.s formées.

Cette situation a été en partie renforcée par la crise sanitaire, mais n'en est pas le résultat. En effet, l'IFJR avait déjà été sollicité, dès fin 2019, pour une première intervention en ce sens, ainsi que tout début 2020.

Depuis, le besoin s'est renforcé et l'IFJR a souhaité répondre positivement à cette nouvelle demande qui s'apparente davantage à du soutien. En effet, l'intervention de l'IFJR, consistant en une animation de mesure (ou co-animation) est conçue en subsidiarité de celle des partenaires locaux. Elle vise à pallier l'impossibilité de mettre en œuvre une mesure de JR dans les situations suivantes :

- Une demande de JR est formulée, mais il n'existe pas de programme de JR localement ou le programme de JR en développement n'est pas encore en capacité de mettre en œuvre une mesure de JR ;
- Une demande de JR est formulée, mais ne correspond pas au type de mesure envisagé par le programme (ex : les partenaires locaux ont mis en place un programme de Rencontres condamnés-victimes RCV, mais la demande tend vers une médiation restaurative) ;
- Une demande de JR est formulée en conformité avec les mesures de JR proposées dans le cadre du programme conduit par les partenaires, mais les animateur.ice.s formé.e.s de l'un des partenaires sont indisponibles.

Dans ces situations, non limitatives, l'IFJR est susceptible de mobiliser la coordinatrice de l'antenne pour intervenir en soutien pour assurer l'animation ou la co-animation de la mesure, après s'être assuré que l'ensemble des partenaires en sont informés, et le temps de l'animation de la mesure. Pendant le temps de l'animation de la mesure, l'IFJR va poursuivre les activités d'appui méthodologique et technique afin de permettre aux partenaires locaux de pouvoir répondre, par eux-mêmes, à ce type de demandes ultérieurement. L'intervention d'animation en subsidiarité, à l'issue de la mise en œuvre de la mesure concernée, n'a pas vocation à se pérenniser.

Ce type d'intervention vise avant tout à :

- **Garantir la pérennité du développement d'un programme de JR en cours de développement** : l'impossibilité de mettre en œuvre une mesure de JR qui intervient trop tôt par rapport aux capacités des partenaires peut décrédibiliser la construction du programme entreprise et décourager les personnes intéressées. Proposer une animation en subsidiarité résout le problème.

- **Permettre une information / orientation systématique et continue** :

Nous avons trop souvent constaté que les partenaires locaux n'informaient pas le public tant qu'ils ne sont pas en mesure de mettre en œuvre des mesures. Le processus y conduisant pouvant être long, une année, voire plus, peuvent parfois s'écouler entre les premières sensibilisations de professionnels susceptibles d'orienter et le moment où les mesures peuvent être mises en œuvre. Afin de ne pas « enrayer la machine » en décourageant les partenaires et, au contraire, afin « d'amorcer la pompe », l'intervention de l'IFJR permet de commencer le plus tôt possible l'information et l'orientation.

Dans d'autres situations, nous avons constaté que les partenaires arrêtaient d'informer / orienter lorsqu'ils commençaient la mise en œuvre de leur première mesure de JR. En effet, cette première étant soumise à un bilan entre les partenaires, ils préfèrent raisonnablement ne pas informer sur un dispositif qu'ils ne sont pas certains de pouvoir poursuivre ultérieurement. Mais lorsqu'une seconde mesure est envisagée, tout le travail de sensibilisation des collègues, partenaires et du public est à reprendre à zéro.

C'est également pour éviter ces écueils, et pour répondre à la demande de partenaires locaux, que l'IFJR a entrepris de proposer une animation de mesures en subsidiarité. L'IFJR intervient pour pallier une difficulté rendant impossible l'animation par des partenaires locaux, avant de leur passer le relais lorsque c'est désormais possible.

Cette nouvelle modalité de soutien aux programmes de JR s'appuie sur le renforcement du réseau des bénévoles de l'IFJR, susceptibles d'intervenir pour :

- Aider aux actions de sensibilisation des professionnels ;
- Aider aux actions d'information du public ;
- Intervenir comme membre de la communauté / bénévoles de la communauté dans les mesures de JR ;
- Intervenir en soutien local de l'intervention d'une coordinatrice d'antenne pour la conduite d'une animation de mesure de JR en subsidiarité (notamment dans les situations où une visioconférence est envisagée).

En 2020, alors même que l'IFJR n'a pas spécialement communiqué sur cette modalité de soutien réalisée par les antennes :

- 2 Rencontres condamnés-victimes (RCV) ont été co-animées par l'IFJR ;
- 2 médiations restauratives ont été initiées ;
- 3 demandes pour des médiations restauratives animées en subsidiarité nous ont été formulées.

### 3.3 LE BILAN DES INTERVENTIONS DES ANTENNES

Au cours de l'année, outre le contenu des interventions des antennes, c'est aussi la forme de cet accompagnement qui a évolué. En raison de la crise sanitaire, les coordinatrices d'antennes ont développé de nouvelles compétences dans la conduite de leurs actions à distance (téléphone, visioconférence). Elles ont ainsi pu aider les programmes qui le pouvaient à poursuivre leurs activités de JR en adoptant les techniques d'animation aux spécificités de l'intervention en visioconférence. Des échanges avec nos partenaires canadiens d'Équijustice et avec le Forum Européen pour la Justice Restaurative (qui a publié un guide) ont favorisé ces adaptations.

Un bilan plus détaillé est proposé dans le cadre des rapports spécifiques de chacune des antennes, proposant une rétrospective et une analyse de la situation de chaque programme sur le territoire couvert.

#### 3.3.1 Le bilan de l'antenne nord-est

##### 4 RÉGIONS & 25 DÉPARTEMENTS

###### Région nord-est-france

02 Pas-de-Calais, 59 Nord, 80 Somme, 60 Oise,  
02 Aisne

###### Région grand-est

06 Ardennes, 51 Marne, 10 Aube, 55 Meuse, 57  
Haute-Marne, 52 Meurthe-et-Moselle, 57 Moselle,  
88 Vosges, 67 Bas-Rhin, 68 Haut-Rhin

###### Région Île-de-France

(en collaboration avec la future antenne Nord-Ouest)  
93 Seine-Saint-Denis, 94 Val-de-Marne, 95 Essonne,  
77 Seine-et-Marne

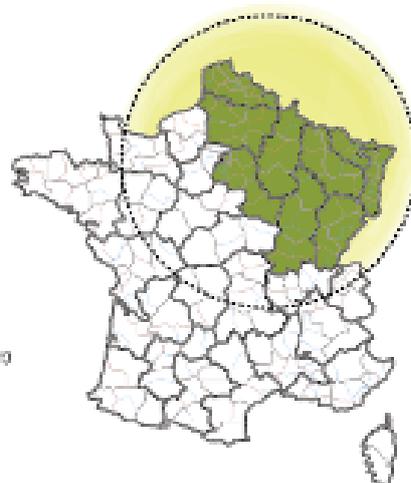
###### Région Bourgogne-Franche-Comté

(en collaboration avec la future antenne Nord-Ouest)  
89 Yonne, 21 Côte-d'Or, 71 Saône-et-Loire, 70  
Haute-Saône, 59 Aube, 25 Doubs, 90 Territoire de Belfort

##### 9 COURS D'APPEL

Amiens, Besançon, Colmar, Oyon, Douai,  
Metz, Nancy, Paris, Reims

## ANTENNE IFJR NORD - EST



SENSIBILISATION  
ACCOMPAGNEMENT  
SUPERVISION TECHNIQUE

En 2020, le travail de l'antenne ne s'est pas traduit par à une accélération des programmes entamés sur certaines CA pour les raisons évoquées précédemment.

En 2020, le travail de l'antenne ne s'est pas traduit par à une accélération des programmes entamés sur certaines CA pour les raisons évoquées précédemment.

Il est à noter que :

- La liste des magistrats « référents justice restaurative » (qui devaient être nommés dans chaque juridiction à l'issue de la circulaire de 2017) a évolué. Alors qu'il était dénombré 2 magistrats référents sur les 9 Cours d'appel de l'antenne (Nancy et Metz) fin 2019, il n'y en a désormais plus aucun, le Procureur général de Nancy s'en étant dessaisi et le successeur du Procureur général de Metz n'ayant pas repris cette mission.
- Des 4 magistrats référents sur les tribunaux judiciaires (TJ) de Troyes, Charleville-Mézières, Châlons-en-Champagne et Amiens, il n'a pu être établi de contacts qu'avec la procureure de la République près le TJ d'Amiens, qui s'est également dessaisie du rôle de référente JR, faute de temps et n'a pas désigné de délégué.e.s ;
- Sur un total de 19 programmes actifs fin 2019, seuls 7 programmes restent actifs ou en voie de l'être fin 2020 ;
- 4 des 9 Cours d'appel ont un programme de JR envisagé ou actif, contrairement à 9 fin 2019. Les programmes sur les CA de Metz, Besançon, Colmar et Reims sont bloqués. 2 programmes sont actifs sur la CA de Paris, la CA d'Amiens, sans toutefois de retours de la part des acteurs locaux. La CA de Nancy, quant à elle, dispose d'un programme qui n'en est encore qu'au stade du début de son développement.

L'antenne a entretenu les liens établis en 2019 :

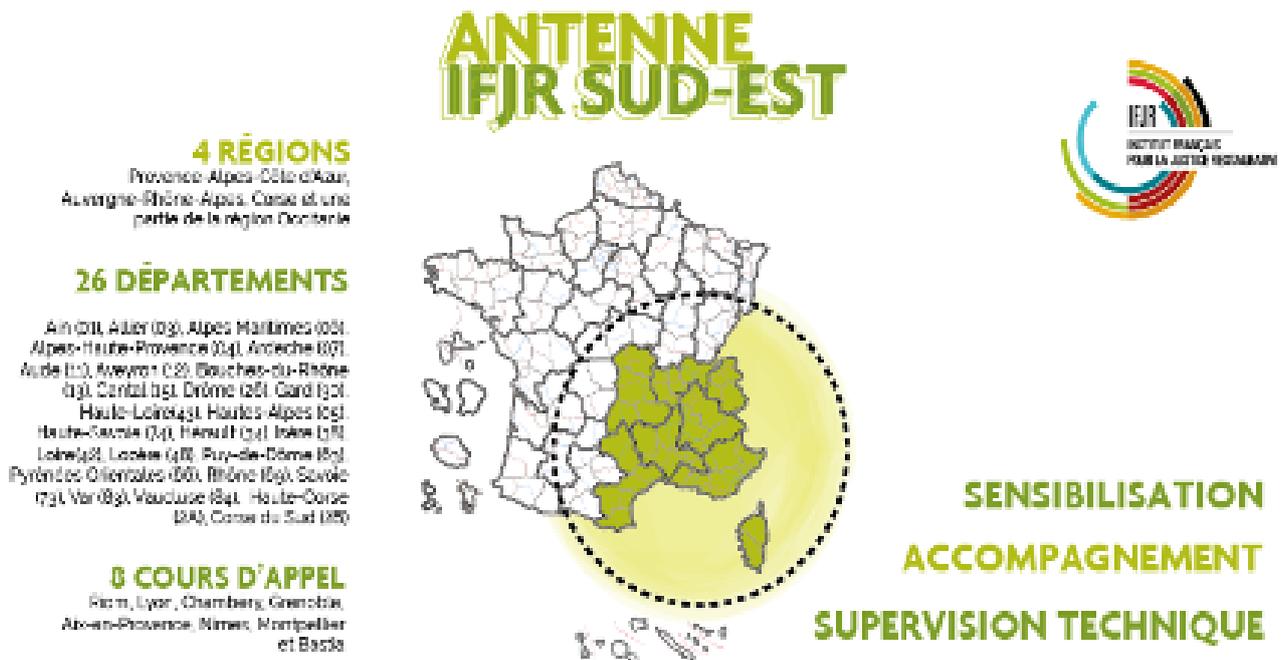
- Les interlocuteurs de l'ANE (réfèrent JR, procureur général, MDPA selon la juridiction) pour les 9 Cours d'appel ont été recontactés, a minima en recevant en mars 2020 le rapport de l'Enquête nationale auprès des participants auteurs et victimes à la Justice restaurative – 2019 et en rappelant la disponibilité de l'ANE.
- Ces relances ont donné lieu à un seul entretien approfondi avec la Cour d'appel de Paris (Avocat général et la MDPA de la CA de PARIS en juin 2020).
- 17 associations d'aides aux victimes ont été contactées de manière proactive, donnant lieu à des interventions et/ou suivi en visioconférence.
- 3 des 4 Directions interrégionales des Services pénitentiaires (DISP) Hauts-de-France (Lille, réfèrent JR Monsieur Roy, île de France (Paris, référente JR Madame Marie-Stéphane Vittrant) et Grand Est (Strasbourg, référente JR Madame Périac) ont été contactées. Cela a donné lieu à 2 entretiens approfondis.
- En 2020, l'ANE n'a pas multiplié les contacts auprès des SPIP, mais a donné lieu à des accompagnements plus soutenus auprès des SPIP qui ont sollicité l'antenne en lien avec l'aide aux victimes : SPIP 59, 89 (sur deux mesures), 02, 21.

De manière générale, l'accompagnement de l'ANE en termes d'appui technique et de supervision est sollicité et apprécié par le terrain. Néanmoins plusieurs facteurs limitent la portée de son action.

En raison du contexte sanitaire, seules quatre interventions sur site ont été organisées (Boulogne-sur-Mer en février et Joux la ville Auxerre en février et juillet, Nancy en septembre)

	RÉSULTAT ANE 2020	
Nombre de cours d'appel et de départements sur lesquels au moins une action a été conduite en vue du développement de programmes de JR	CA	9
	Départements	20
Nombre de structures contactées de manière proactive	CA	6
	TJ	5
	DISP	4
	DIRPJJ	1
	SPIP	11
	AAV	18
Nombre de professionnels contactés		
dont	Magistrats	4
	AAV	18
	AP	30
	PJJ	4
	CJ	2
	Avocat	5 structures
	Autre	20 structures
	Grand Public	20 personnes
Nombre d'entretiens menés		100
Nombre de programmes accompagnés (sous réserve de l'implication des acteurs locaux)		11
<i>dont nombre auprès des juridictions</i>		
<i>dont nombre auprès des associations d'aide aux victimes</i>		5
Nombre d'actions de sensibilisation conduites		0
<i>dont nombre auprès des juridictions</i>		0
Nombre d'actions d'ateliers d'orientation (organisés sous réserve de l'implication des acteurs locaux pour favoriser l'accès des justiciables aux mesures de JR)		1
<i>dont nombre auprès des associations d'aide aux victimes</i>		15
Nombre de mesures de JR ayant fait l'objet d'une supervision technique		6
<i>dont nombre auprès des associations d'aide aux victimes</i>		4
Mesure animée en subsidiarité		1
Nombre de bénévoles dans le réseau		10

### 3.3.2 Le bilan de l'antenne sud-est



Comme pour les autres antennes, les efforts en faveur du développement et de la pérennisation des programmes de justice restaurative entamés depuis sa création ont été fortement handicapés par la crise sanitaire au cours du premier semestre. Ainsi, des actions de sensibilisations, d'informations, la mise en œuvre de mesure ont été soit reportées, soit totalement annulées. Les services, notamment d'aide aux victimes, ont en effet été confrontés, pour la plupart, à la hausse de leurs saisines dans le cadre de leurs missions d'aide aux victimes. Les réunions, sensibilisation et accompagnement engagés ont été maintenu jusqu'au début du premier confinement et soulignaient la dynamique engagée par les services. Ainsi, on peut noter la sensibilisation donnée par l'antenne sud-est en partenariat avec HARPEJES et le SPIP 06 de l'antenne de Mougins, ayant réuni près de 80 personnes, incluant des magistrats, des avocats, des professionnels de tous bords accueillant un public justice. Fort de cette sensibilisation massive, les services avaient l'intention de s'appuyer dessus pour pouvoir relancer les RCV sur cette partie du département.

Au second semestre, les programmes engagés dans la mise en œuvre de mesure de justice restaurative, ont poursuivi leur engagement, s'adaptant aux contraintes, par l'organisation, à l'occasion du second confinement de réunion en distanciel, ou dans le respect des jauges sanitaires. Les partenaires ont également poursuivi et organisé l'informations et l'orientation des personnes pour les mesures ne se déroulant pas en groupe. Par ailleurs, les mesures n'impliquant pas de nombre important de personnes ont été privilégiées. Ainsi, l'antenne sud-est a été sollicitée davantage pour des supervisions de médiations restauratives. Ces dernières se sont poursuivies ou ont débuté en dépit des contraintes sanitaires. Par ailleurs, quand il était possible de l'organiser, des activités en présentiel, au bénéfice des personnes détenues ont été organisées, ainsi les détenus du CP de Valence, fort des événements ayant eu lieu les années précédentes, ont pu accéder à une sensibilisation à la JR, via le biais d'un ciné débat qui a eu lieu en septembre 2020. Ou cette sensibilisation, au bénéfice des professionnels d'association d'aide aux victimes, engagée dans la mise en œuvre d'une session de RDV depuis le début de l'année 2020, qui a tenu à ce que l'ensemble des salariés soit sensibilisé par l'antenne sud-est.

Comme illustré, les dynamiques engagées sur certains territoire ou départements n'ont pas perdu de leur élan, et les programmes ont régulièrement sollicité l'antenne sud-est pour le suivi, l'accompagnement et la supervision des mesures, lorsque celles-ci avaient lieu. L'antenne sud-est s'est montrée réactive et proactive tant pour répondre aux besoins des services, mais également pour envisager des solutions et de l'offre de l'appui de l'IFJR compte tenu des circonstances inédites.

Néanmoins, parmi les autres conséquences de la crise sanitaire, il a pu être constaté la mise en arrêt de programme par manque de signature de convention (alors même que des demandes existent et que des professionnel.les formé.es sont en capacité d'animer), ainsi que l'annulation de sessions de RDV-RCV (initialement prévues pour 2020), dont la mise en œuvre a été empêchées par les règles relatives aux regroupements de personnes.

De manière générale, l'antenne sud-est n'a pas pu soutenir certains programmes durant l'année, ceux-ci étant soit suspendus, soit stoppés, soit relégués à des jours, où le poids de la situation sanitaire ne pèsera plus autant sur les services.

En dépit de ces contraintes l'antenne sud-est a maintenu les liens établis en 2018 et 2019, puis en 2020 :

- Les interlocuteur.rices de l'ASE (réfèrent justice restaurative, procureur général, MDPA selon la juridiction) identifiés pour les Cours d'appel ont été recontacté.es, a minima en recevant en mars 2020 le rapport de l'Enquête nationale auprès des participants auteurs et victimes à la Justice restaurative – 2019 et en rappelant la disponibilité de l'ASE.
- Les interlocuteur.rices de l'ASE au niveau de DIRPPJJ Sud-Est et Centre-Est ont été respectivement maintenu et créés durant cette année, permettant pour la DIRPJJ sud-est, des points réguliers sur l'avancée des programmes de justice restaurative au sein de leur territoire.
- En 2020, l'ASE n'a pas multiplié les contacts auprès des associations d'aides aux victimes, néanmoins, les structures déjà accompagnées ou connues, ont continué de la solliciter, tant sur l'accompagnement, la sensibilisation, que sur le suivi et la supervision technique.
- 2 des 3 Directions Interrégionales des Services pénitentiaires (DISP) PACA-Corse (Marseille, réfèrent justice restaurative), Occitanie (Toulouse, référente justice restaurative) ont été contactées. Cela a donné lieu à 2 entretiens approfondis et des contacts réguliers, pour la DSIP PACA – Corse.
- En 2020, l'ASE a, avant la pandémie, entamé des démarches ou la poursuite d'échange de contact auprès de SPIP. Ces échanges se sont poursuivis pendant l'année 2020, mais pour certains, cela n'a pas abouti à un accompagnement, pour d'autres, l'accompagnement et le soutien ont été maintenu.

	RÉSULTAT ASE 2020	
Nombre de cours d'appel et de départements sur lesquels au moins une action a été conduite en vue du développement de programmes de JR	CA	3
	Départements	19
Nombre de structures contactées de manière proactive	CA	3
	DISP	2
	DIRPJJ	2
	SPIP	19
	DTPJJ	3
	AAV	22
<i>dont nombre de juridictions</i>	2	
<i>dont nombre d'associations d'aide aux victimes</i>	20	
Nombre de professionnels contactés		
<i>dont</i>	Magistrats	5
	AAV	30
	AP	30
	PJJ	20
	CJ	/
	Avocat	5
	Autre	5
	Personnes auteurs	8
	Grand Public	50
Nombre d'entretiens menés		
		153
Nombre de programmes accompagnés (sous réserve de l'implication des acteurs locaux)		
		15
<i>dont nombre auprès des juridictions</i>		
		13
<i>dont nombre auprès des associations d'aide aux victimes</i>		
		11
Nombre d'actions de sensibilisation conduites (sous réserve de l'implication des acteurs locaux)		
		5
<i>dont nombre auprès des juridictions</i>		
		1
Nombre d'actions d'ateliers d'orientation (organisés sous réserve de l'implication des acteurs locaux pour favoriser l'accès des justiciables aux mesures de JR)		
		2
<i>dont nombre auprès des associations d'aide aux victimes</i>		
		2
Nombre de mesures de JR ayant fait l'objet d'une supervision technique (sous réserve de l'implication des acteurs locaux)		
		7
<i>dont nombre auprès des associations d'aide aux victimes</i>		
		5
Mesure animée en subsidiarité		
		1
Nombre de bénévoles dans le réseau		
		9

### 3.3.3 Le bilan de l'antenne sud-ouest

#### 3 RÉGIONS & 19 DÉPARTEMENTS

##### Région Nouvelle-Aquitaine

16 Charente, 17 Corse, 19 Creuse, 24 Dordogne, 33 Gironde, 40 Landes, 47 Lot-et-Garonne, 64 Pyrénées-Atlantiques, 79 Deux-Sèvres, 85 Vienne, 87 Haute-Vienne

##### Région Occitanie

109 Ariège, 31 Haute-Garonne, 32 Gers, 40 Lot, 65 Hautes-Pyrénées, 66 Tarn, 68 Tarn-et-Garonne

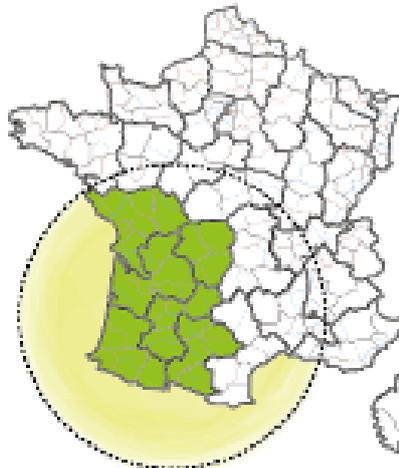
##### Région Pays de la Loire

(en collaboration avec la future antenne Nord-Ouest)  
85 Vendée

#### 6 COURS D'APPEL

Pau, Agen, Toulouse, Bordeaux, Limoges, Poitiers

## ANTENNE IFJR SUD-OUEST



SENSIBILISATION  
ACCOMPAGNEMENT  
SUPERVISION TECHNIQUE

Si le territoire n'était pas étranger à la justice restaurative, notamment grâce à la présence du SRJR Pyrénées qui a contribué à l'autonomisation de programmes de justice restaurative dans trois départements (les Landes, les Pyrénées-Atlantiques et les Hautes-Pyrénées), l'antenne a participé à une accélération du développement de la justice restaurative en particulier à travers le partenariat créé entre la Direction interrégionale des Services pénitentiaires de Bordeaux et l'antenne visant à accompagner des projets de justice restaurative sur son territoire. La volonté des magistrats près les cours d'appel de développer la justice restaurative doit également être soulignée. Des journées de sensibilisation étaient programmées pour l'année 2020, mais n'ont malheureusement pas pu avoir lieu à cause de la crise sanitaire survenue au printemps. Elles étaient en cours de reprogrammation lorsque le deuxième confinement s'est mis en place et restent une perspective pour 2021.

Si en 2019, les activités de l'antenne s'étaient concentrées sur des prises de contact en vue de faire le bilan des avancées en matière de JR sur le territoire, en 2020 les actions ont davantage été tournées vers l'accompagnement à la mise en œuvre de projets de justice restaurative :

- Les 6 cours d'appel ont été recontactés afin de proposer des actions de sensibilisations sur leur territoire : 2 événements (soirée débat et sensibilisation) ont été annulés à cause de la crise sanitaire et une sensibilisation a pu avoir lieu. Les 3 autres cours d'appel n'ont pour le moment pas souhaité mettre en place d'action autour de la justice restaurative sur leur territoire au regard des conditions sanitaires contraignantes en vigueur.
- Les différents accompagnements entamés en 2019 se sont poursuivis en 2020 : 27 programmes sont accompagnés dont plus particulièrement 15 en 2020 à travers un suivi régulier.
- 7 actions de sensibilisations ont pu être conduites en 2020.
- 4 mesures ont bénéficié de la supervision technique de l'antenne en 2020.
- 2 mesures de justice restaurative ont été animées par les deux coordinatrices d'antenne, chacune en subsidiarité et en partenariat avec des animatrices issues des SPIP.

De manière générale, les activités de l'antenne convergent avec les besoins du terrain. Ces besoins dépendent du niveau d'avancement du programme, l'IFJR venant renforcer les compétences des équipes, des professionnels et/ou leur rapporter des précisions, des compléments, des corrections et/ou des perspectives d'action.

Les actions d'appui ont permis en 2020 :

- 2 programmes qui étaient « en développement » en 2019 sont passés à la phase « 1ère mesure en cours » en 2020 avec l'accompagnement et la supervision technique de l'antenne
- 1 programme qui était « en développement » en 2019 est passé à la phase « 1ère mesure terminée » en 2020 (médiation restaurative) avec l'accompagnement et la supervision technique de l'antenne
- 2 mesures ont été terminées grâce à l'intervention des deux coordinatrices d'antenne en tant qu'animatrices

L'antenne accompagne 11 programmes sur la DI de Bordeaux dans la perspective de mutualisation des moyens et des ressources.

	RÉSULTAT ASO 2020	
Nombre de cours d'appel et de départements sur lesquels au moins une action a été conduite en vue du développement de programmes de JR	CA	6
	Départements	19
Nombre de structures contactées de manière proactive	CA	6
	DISP	2
	DIRPJJ	2
	SPIP	14
	AAV	14
<i>dont nombre de juridictions</i>	6	
<i>dont nombre d'associations d'aide aux victimes</i>	14	
Nombre de professionnels contactés		
<i>dont</i>	Magistrats	11
	AAV	14
	AP	31
	PJJ	12
	CJ	2
	Avocat	2
	Autre	3 structures
	Grand Public	1
Nombre d'entretiens menés	69	
Nombre de programmes accompagnés (sous réserve de l'implication des acteurs locaux)	17	
<i>dont nombre auprès des juridictions</i>		
<i>dont nombre auprès des associations d'aide aux victimes</i>	16	
Nombre d'actions de sensibilisation conduites (sous réserve de l'implication des acteurs locaux)	7	
<i>dont nombre auprès des juridictions</i>	2	
Nombre d'actions d'ateliers d'orientation (organisés sous réserve de l'implication des acteurs locaux pour favoriser l'accès des justiciables aux mesures de JR)	1	
<i>dont nombre auprès des associations d'aide aux victimes</i>	0	
Nombre de mesures de JR ayant fait l'objet d'une supervision technique (sous réserve de l'implication des acteurs locaux)	4	
<i>dont nombre auprès des associations d'aide aux victimes</i>	3	
Mesure animée en subsidiarité	2	
Nombre de bénévoles contactés	6	

### 3.3.4 Le bilan de l'antenne Réunion

L'antenne de l'IFJR à La Réunion a été instituée en juin 2019, avec le soutien financier de l'administration pénitentiaire, en partenariat avec les Tribunaux judiciaire de Saint-Denis et Saint-Pierre, le SPIP de La Réunion, l'IFJR, et quatre associations d'aides aux victimes : l'Antenne Réunionnaise de l'Institut de Victimologie (ARIV), l'Association Réunionnaise d'Aide Juridique aux Familles et aux victimes (ARAJUFA), le Réseau Violences Intrafamiliales (Réseau VIF), et le Collectif pour l'Élimination des Violences Intrafamiliales (CEVIF).

L'IFJR a pu intensifier son accompagnement en 2020 malgré la pandémie de COVID-19 qui a bloqué certains projets notamment la tenue de rencontres collectives. La mise en œuvre de rencontre condamnés-victimes a été abandonnée au bénéfice du développement des médiations restauratives.

La Réunion, avec ses propres spécificités, est soumise aux mêmes enjeux que la métropole. L'île de la Réunion dispose de forces non négligeables dans le développement de la JR. Notamment d'un budget pour la coordination de deux antennes exécutant des missions complémentaires, de budgets pour la mise en place de mesures. Les professionnels impliqués, sont dynamiques, innovants et force de proposition. Le partenariat est construit sur l'échange entre les professionnels au travers de groupe projets notamment qui permettent aux professionnels de se connaître, d'échanger et coopérer à l'élaboration de ces projets. Les professionnels sont assidus et s'appuient sur leurs réseaux respectifs existants afin de développer l'offre de JR. Pour certains partenaires, les projets de JR ont été positionné comme projet de service.

Cours d'appel	Saint-Denis (974)			
Convention	1 convention départementale			
Secteurs	Nord	Ouest	Sud	Est
Établissement pénitentiaire	CP	CD	MA	/
Programmes*	2 (RDV/RCV & MR)	2 (RDV/RCV & MR)	2 (RCV & MR)	0
Mesures**	1 MR	0	2 MR	0

#### Partenariat

Une réunion mensuelle avait été prévue dans toutes les antennes du SPIP et après 2 réunions dans chaque secteur de l'île soit 6 réunions au total, la pandémie a freiné l'élan initial.

A la levée du confinement le secteur sud a pu organiser 5 nouvelles réunions de groupe projet. Les autres secteurs ont repris les réunions en fin d'année, pour l'occasion les professionnels du Nord et de l'Ouest se sont réunis au SPIP de Saint Denis.

Un COPIL plénier, en la présence de 4 magistrats s'est tenu en fin d'année. 3 COPIL restreints, réunissant directions du SPIP et des associations partenaires avait pu avoir lieu en amont. Au total 16 réunions ont eu lieu avec l'ensemble des partenaires impliqués.

L'IFJR a été approché par la PJJ pour développer l'offre de justice restaurative auprès du public mineur. Un travail de construction est en cours auprès de la DTPJJ.

### **Animation et supervision**

Dans le sud, l'animation de 2 médiations restauratives a pu être organisée. Elle a sollicité 3 animateurs et 1 superviseur IFJR. Dans le Nord, 1 demande qui a pu être accompagnée par 1 animatrice et supervisée par l'IFJR.

### **Formation**

L'IFJR a assuré 5 semaines de formation du 19 août au 17 septembre 2020. Le nombre de membres de la communauté disponible pour l'année en cours s'élève à 13. 30 animateurs de mesures de justice restaurative sont disponibles pour l'année en cours. 18 animateurs sont en capacité d'animer des RDV/RCV et des MR. 3 personnes sont essentiellement formées pour l'animation de RDV/RCV et 9 sont formés à l'animation de MR.

### **Promotion de la JR**

L'IFJR a réalisé 10 sensibilisations et 13 ateliers d'accès à la JR. Afin de faire connaître ce droit aux personnes concernées par une infraction en vertu de l'article 10-1 du CPP, l'antenne s'appuie principalement sur les professionnels en lien avec les justiciables. Après les avoir sensibilisés, ils sont en capacité de donner l'information aux personnes qu'ils reçoivent. Ces pratiques sont peu connues du grand public, la RJWeek 2020 est l'occasion, comme chaque année, de communiquer à ce sujet.

L'IFJR a fait appel à plusieurs bénévoles, grâce à leur travail remarquable, 10 actions se sont tenues sur le territoire notamment deux ciné-débat, 1 débat autour de témoignages de participants, une campagne d'affichage qui ont permis de faire connaître un peu plus la justice restaurative. Différents médias ont été sollicités afin de couvrir cet événement et les informations ont été relayées sur les réseaux sociaux.

## 4- LA PROMOTION DE LA JUSTICE RESTAURATIVE

Le pôle communication de l'IFJR est assuré par Alexandra MARINÉ, chargée de communication. Elle a pour mission de sensibiliser le grand public à la justice restaurative, de promouvoir les activités de l'IFJR au niveau national et d'appuyer les actions des structures, promotrices de programmes de justice restaurative.

### 4.1 SUR INTERNET

#### 4.1.1 Le site internet

Le site internet de l'IFJR, [www.justicerestaurative.org](http://www.justicerestaurative.org), est une des premières portes d'entrée aux personnes souhaitant en savoir davantage sur la justice restaurative et les activités de l'institut.

Il a deux vocations :

- Informer les professionnels et, plus largement, le grand public sur les divers aspects théoriques de la justice restaurative ;
- Présenter l'Institut, ses missions, ses valeurs, ses différentes activités notamment d'accompagnement des programmes, de formation et de sensibilisation.

#### 4.1.2 Les réseaux sociaux (Facebook et Twitter)

L'IFJR est présent sur Facebook et Twitter. Ces deux réseaux sociaux permettent à l'IFJR de publier ses actualités, relayer les événements et partager des articles de presse auprès de ses partenaires, des institutions et du grand public.

La page Facebook connaît une progression importante : en effet, la page compte actuellement 1333 abonnés, 233 de plus qu'en 2019, soit une augmentation de 21 %. Le taux d'engagement, c'est-à-dire le nombre d'interaction de nos abonnés avec le contenu proposé, est également plus important qu'en 2019.

Le compte Twitter de l'IFJR regroupe 1119 abonnés, 159 de plus qu'en 2019, soit une augmentation de 16 %.

### 4.2 DANS LES MÉDIAS

#### 4.2.1 La radio

- Interview de Benjamin SAYOUS, directeur de l'IFJR, auprès de la radio paloise R.P.O . La radio R.P.O locale a accueilli Benjamin SAYOUS dans le cadre d'une interview sur la justice restaurative et ses enjeux, ainsi que sa mise en œuvre sur le territoire français.
- Interview d'Héloïse SQUELBUT, coordinatrice de l'antenne Nord-Est, dans l'émission Près du Cœur de Marmite FM 88.4 – Émission radio du 1er octobre 2020  
Héloïse SQUELBUT, coordinatrice de l'antenne Nord-Est de l'IFJR, a donné une interview lors de l'émission de radio Près du Cœur, le 1er octobre dernier, pour présenter la justice restaurative et les activités de l'IFJR.

## 4.2.2 La télévision

- Le reportage «Faut-il développer la justice restaurative ?» sur Arte Vox Pop (<https://www.youtube.com/watch?v=dutE50UBbdQ>)

L'IFJR a collaboré avec Vox Pop dans le cadre de la réalisation d'un reportage sur la justice restaurative diffusé sur Arte. à cette occasion, Benjamin SAYOUS a été interviewé par Nora HAMADI, présentatrice de l'émission, sur les bénéfices de la justice restaurative et ses applications possibles.

L'IFJR a également mis en relation une personne victime ayant participé à une Rencontre Détenus-Victimes avec les journalistes afin qu'elle témoigne de son expérience dans une interview.

## 4.2.3 La presse écrite

- « La justice restaurative s'installe lentement mais sûrement en France » (Article de presse – SLATE.FR par Julia NEUVILLE, publié le 16 novembre 2020)

Julia NEUVILLE, journaliste pour Slate, a contacté l'IFJR en septembre 2020 concernant son projet d'article sur la justice restaurative et après avoir pris connaissance du dossier de presse de l'institut, publié en mai 2020.

L'IFJR l'a alors mis en contact avec Olivia MONS, responsable de la communication pour l'association France Victimes, qui lui a accordé une interview. Elle a ainsi pu prendre contact avec une victime qui a accepté de témoigner dans le cadre de cet article.

- « Victimes et coupables face-à-face : la justice restaurative progresse en France » (Article de presse – Télérama par Lorraine ROSSIGNOL, publié le 28 décembre 2020)

Lorraine ROSSIGNOL, journaliste pour Télérama, a pris contact avec l'institut concernant son projet d'écriture sur la justice restaurative. Benjamin SAYOUS, directeur de l'IFJR, lui a accordé une interview au sujet de la justice restaurative, puis, l'institut l'a mise en lien avec une personne victime ainsi qu'avec plusieurs structures qui lui ont permis d'obtenir également le témoignage d'une personne auteure. Cet article qui est paru le 28 décembre 2020 dans l'édition « Réparer » du magazine Télérama.

## 4.3 PAR LES ÉVÉNEMENTS

### 4.3.1 La semaine internationale de la Justice Restaurative

Initiée au Canada, cette semaine internationale se tient partout dans le monde. Chaque année, la dernière semaine de novembre, elle réunit professionnels et chercheurs dans le cadre de séminaires et de colloques. Elle réunit également le grand public souhaitant découvrir la justice restaurative grâce à des projections débat et des conférences.

Cette année, en raison du contexte sanitaire, la 4ème édition de la semaine internationale de la JR s'est organisée sur la semaine du 16 au 21 novembre 2020, principalement autour d'un webinaire qui s'est tenu le 21 novembre 2020.

Ce webinaire a rassemblé 164 personnes et a été publié sur la chaîne YouTube de l'IFJR, sous plusieurs petites vidéos thématiques qui regroupent les sujets qui ont été abordés par les différents intervenants lors de ce webinaire.

Les vidéos enregistrent chacune entre 23 et plus de 40 vues durant le mois de décembre 2020. Depuis, elles comptabilisent (fin février), plus de 800 vues et entre 50 et plus de 250 vues. La diffusion de ces vidéos sur les réseaux sociaux de l'Institut a engendré une hausse des abonnements et de l'engagement sur les publications de la page Facebook.

En plus du webinaire, la semaine de la justice restaurative s'est organisée autour de microévénements qui se sont déroulés sur l'antenne de l'IFJR à la Réunion, coordonnée par Océane LABURRE :

- Deux ateliers d'information à la justice restaurative : informer sur les mesures de justice restaurative auprès du grand public et sur les acteurs à privilégier lorsqu'une personne souhaite effectuer une mesure de justice restaurative ;
- Deux ciné-débats autour de la projection du film « Rencontre avec mon agresseur » de Maïana BIDEGAIN ;
- Une séance débat autour des bénéfices de la justice restaurative ;
- Une interview de la coordinatrice de l'antenne Réunion, Océane LABURRE organisée par Radio Pikan, dont le live a été publié sur Facebook.

## 5- L'ENQUÊTE NATIONALE

L'enquête nationale, conduite par l'IFJR, avec le soutien du ministère de la Justice (SADJAV), regroupe trois volets :

### **1. Les programmes de JR :**

Ce volet a pour objectif de donner une photographie de l'état du développement de la justice restaurative en France en 2020 à partir des informations recueillies par les quatre antennes de l'IFJR. Ce « cliché » n'a par conséquent pas la prétention d'être exhaustif, mais tente néanmoins de rendre compte le plus précisément possible de la situation sur un territoire donné à un moment donné.

### **2. Les participants aux mesures de JR :**

Ce volet vise à proposer une analyse des effets et apports de la justice restaurative sur les participants aux mesures, à partir de leurs propres témoignages. Il s'agit ici de rassembler les témoignages de ces derniers sur leur vécu, ainsi que leurs appréciations, tant en termes de bénéfices qu'en termes de limites perçues, permettant d'envisager les améliorations des dispositifs de justice restaurative à l'avenir.

### **3. Les intervenants en JR et les acteurs du système de justice pénale :**

Ce dernier volet s'intéresse aux perspectives des professionnels et intervenants en justice restaurative issus de divers corps de métiers et exerçant des rôles distincts dans la mise en place des mesures. Ces artisans de la justice restaurative sont ceux évoluant dans trois sites distincts identifiés comme étant les plus expérimentés, c'est-à-dire ayant mis en place au moins deux mesures. Dans le cadre de ce troisième temps de l'enquête sont recueillis leurs témoignages relatifs aux apports de la justice restaurative dans leurs pratiques, mais aussi aux difficultés qu'ils et elles ont vécues dans ce cadre, ainsi que leur avis sur les interrelations, présentes et futures, entre la justice restaurative et le système de justice pénale.

À travers ces différents regards et dimensions, l'ambition recherchée est de favoriser une meilleure compréhension de la justice restaurative dans une démarche de co-construction et de réflexion sur ses limites, ses richesses et son avenir.

#### 5.1 L'ÉTAT DES LIEUX DU DÉVELOPPEMENT DE LA JR

Ce volet de l'enquête se focalise, plus particulièrement, sur certains indicateurs du développement d'un programme et sa pérennité :

- 1) La conclusion d'une convention de partenariat (première étape de constitution d'un programme de JR conformément aux recommandations de la circulaire du 15 mars 2017) ;
- 2) La couverture géographique et son stade de développement (absent dans le département, en cours de développement, ayant déjà animé une mesure ou susceptible de le faire si des orientations formulées, programme existant, ayant pu éventuellement mettre en œuvre une mesure, mais ne disposant pas ou plus des RH nécessaires) ;

3) L'animation d'au moins une mesure au cours des 2 dernières années.

4) Avec une focale sur 3) les programmes opérationnels (susceptible d'animer une mesure si des orientations formulées) en distinguant selon les mesures ;

#### 5.1.1 Les conventions de partenariats conclues en matière de justice restaurative

Au 31 décembre 2020, l'on dénombre 43 conventions de partenariat signées, couvrant 46 tribunaux judiciaires.

Ces conventions ont généralement été signées à l'issue d'un long processus de construction du partenariat.

Ce processus peut cependant malheureusement être bloqué par de nombreux facteurs, tels que le manque de réactivité pour signer ou d'investissement d'un ou plusieurs partenaires dans le processus. Il en résulte parfois que, alors que la convention est signée, des partenaires qui étaient prêts à être opérationnels ne le sont plus, pour cause de mobilité des personnels formés. L'on assiste alors à un découragement des professionnels de terrain. Alors que des actions de sensibilisation importantes avaient été réalisées pour inciter à l'engagement dans un programme, le délai de signature de la convention est tel que les bénéfices de la sensibilisation sont oubliés au moment du passage au stade de l'information / orientation du public. Les groupes projets font face à un nombre très limité d'orientations, leurs collègues n'informant pas ou très peu. Sauf à remobiliser des actions de sensibilisation (plus difficiles, car n'intéressant plus les professionnels), le programme se trouve bloqué alors même que la convention est signée.

Dans ce contexte, les conventions signées pour une année deviennent caduques. Les partenaires ne veulent alors plus signer de conventions qui n'ont pas donné lieu à réalisation, bloquant ainsi toutes futures initiatives.



### 5.1.2 La situation des programmes de JR

Au 31 décembre 2020, l'on dénombre 81<sup>2</sup> programmes de justice restaurative sur le territoire couvert par les antennes de l'IFJR.

Ces programmes correspondent à un type de mesure spécifique (RDV/RCV, MR ou CSR/CAR) et à un tribunal judiciaire (puisque une convention est principe signée par ressort de tribunaux judiciaires). Il faut toutefois distinguer les situations : des partenaires peuvent conduire des actions en vue de différents types de mesures sur un même tribunal judiciaire, de même qu'un même type de mesure peut être mise en œuvre par les mêmes partenaires sur plusieurs tribunaux judiciaires.

Pour chaque programme, nous avons établi une classification permettant d'illustrer leur niveau d'avancement.

- Absence de programme
- En développement : des partenaires se sont réunis autour d'un projet de programme, mais ne sont pas encore en mesure de proposer une offre de justice restaurative ou ne le sont plus, car le programme est bloqué ou stationnaire (élaboration de convention, partenaires ne répondant plus, etc.).
- Manque de RH : des partenaires se sont réunis autour d'un projet de programme, ont une volonté de mettre en œuvre, disposent même parfois d'une convention de partenariat, mais ne sont pas en mesure de proposer une offre de justice restaurative faute de personnels formés.
- Programme opérationnel (sous réserve d'orientations) : il s'agit de programmes ayant la capacité de proposer une offre de justice restaurative, ayant ou non déjà animé une mesure de justice restaurative par le passé, en capacité de répondre à une demande de justice restaurative. Certains programmes toutefois n'ont pas été en mesure de mettre en œuvre des mesures en 2020 en raison de l'arrêt des actions collectives à partir de mars (ayant conduit à l'arrêt des mesures en cours) ou ayant rencontré des problèmes au stade de l'information / orientation des publics en 2019.

L'état décrit dans le tableau suivant et la carte implique nécessairement des simplifications par souci de synthèse. Il convient de se rapporter aux rapports de nos antennes pour une présentation plus détaillée de la situation de chaque programme.

Sur les 81 programmes suivis par les antennes de l'IFJR, au 31 décembre 2020 :

- 42 programmes sont « opérationnels sous réserve d'orientations » ;
- 26 sont en cours de développement (ou ne sont plus en mesure d'être opérationnels pour les raisons précédemment évoquées) ;
- 13 pourraient être opérationnels, mais manquent de personnels formés.

---

<sup>2</sup> Ce chiffre n'inclue donc pas les programmes couverts par la future antenne Nord-ouest et l'outre-mer, pour lesquels nous avons connaissance d'une quinzaine de programmes.



### 5.1.3 Les programmes de JR ayant mis en oeuvre au moins une mesure en 2019 et 2020

Les 42 programmes opérationnels sous réserve d'orientations ont pu mettre en oeuvre 38 mesures de justice restaurative en 2019 et 2020, concernant 134 personnes, réparties de la manière suivante :

Nombre de mesures réalisées en 2019-2020		Nombre de participants	
MR	21	MR	40
RDV-RCV	15	RDV-RCV	92
CSR-CAR	2	CSR-CAR	2
Total		Total	
	38		134

La crise du COVID 19 et en particulier l'empêchement des actions collectives du fait des restrictions de circulation et le confinement ont largement impactés les capacités des programmes à mettre en oeuvre les mesures de justice restaurative. Cela a été particulièrement le cas pour les RDV-RCV. Plusieurs mesures ont ainsi dû être interrompues entre mars et mai, sans qu'il ne soit possible de les reprendre pendant l'été. En septembre, les participants manquaient de disponibilités, étaient « cas contact » ou n'étaient plus en mesure de s'investir dans la mesure.

Il est à noter que deux programmes de RDV-RCV ont été coanimés pas des coordinatrices de l'antenne sud-ouest en subsidiarité, à titre expérimental, entre 2019 et 2020.



#### 5.1.4 Les programmes de JR susceptibles d'être opérationnels en 2021

Il est fait état ici des programmes qui pourraient être en mesure de proposer une offre de justice restaurative en 2021. Ces programmes n'ont pas nécessairement réalisé une mesure de justice restaurative en 2019 ou 2020. Certains avaient une mesure en cours en 2020 sans avoir pu la concrétiser en raison du COVID ou d'autres facteurs. De même, certains programmes n'étaient pas en mesure de proposer une offre de justice restaurative en 2020, mais devaient être mesure de le faire en 2021. Certains attendent ainsi la signature d'une convention ou la formation de leurs personnels en 2021.

Ainsi, l'on dénombre 49 programmes susceptibles d'être opérationnels en 2021.

En 2020, 21 mesures de justice restauratives étaient en cours, concernant 35 personnes, réparties de la manière suivante :

Nombre de mesures réalisées en 2019-2020		Nombre de participants	
MR	16	MR	20
RDV-RCV	2	RDV-RCV	12
CSR-CAR	3	CSR-CAR	3
Total	21	Total	35

Le nombre de mesures de médiation restaurative est significativement plus important. Certains programmes, confrontés à des difficultés partenariales ou d'identification du public, se sont réorientés vers la médiation ou les CSR-CAR. Par ailleurs, les actions collectives en 2020 ont été impactées par l'épidémie de la COVID 19. Certains programmes ont pu poursuivre les médiations restauratives par visioconférence.

Il est à noter que deux mesures de médiation restaurative ont été animées en subsidiarité, à titre expérimental, par les coordinatrices de nos antennes en 2020. Ces mesures sont toujours en cours.



## 5.2 LES RETOURS D'EXPÉRIENCE DES PARTICIPANTS

Pour la deuxième année consécutive, l'IFJR a décidé de s'intéresser au retour des participants aux mesures de justice restaurative, afin de tenter de mesurer les effets, apports et difficultés rencontrées par ces derniers et ainsi d'améliorer l'offre proposée. En 2020, l'échantillon portait sur les personnes ayant participé à une mesure mise en place en 2019.

Quatre RDV/RCV et deux médiations restauratives, réalisées sur six sites différents, étaient concernées. L'accès aux personnes a été basé sur le principe du volontariat et a nécessité le concours des professionnels et structures engagés dans chacun de ces six projets. Sur un total d'une trentaine de potentiels répondants, 15 personnes (9 personnes victimes et 6 personnes auteures) ont accepté de prendre part à l'enquête. Seules deux personnes ont participé à une médiation restaurative, les treize autres étaient impliquées dans des rencontres groupales (RCV ou RDV).

Des entretiens semi-directifs ont été conduits avec chacun des participants et ont permis de confirmer les résultats obtenus en 2019 lors de la première enquête.

En effet, les personnes victimes et auteures décrivent le pouvoir libérateur de la parole, à travers les récits et les dialogues qui ont cours lors des rencontres restauratives. Ils parlent de témoignages inédits et sans tabou pour décrire toute la spécificité de leurs discours en ces lieux. L'échange entre participants forge ensuite de réelles rencontres, sources d'apaisements et de découvertes tant des similitudes que des différences entre individus ayant commis et vécus une infraction aux répercussions graves. La reprise de pouvoir par le fait de dire, de questionner, de s'impliquer courageusement au sein d'un processus restauratif est également pointée par les personnes ainsi que le sentiment d'avoir enfin des réponses à leurs questions au-delà de celles apportées par les professionnels qu'ils rencontrent tout au long de leur parcours.

Finalement, à travers le dialogue, la découverte de l'altérité, la prise de conscience des répercussions vécues par les uns et les autres, la responsabilisation ainsi opérée, c'est à un avenir plein de projets que s'autorisent à penser et à dessiner les personnes participantes.

De façon très variée, la justice restaurative participe à des processus de réparation et de désistance propres à chacun, et elle est reconnue comme une étape au sein de ces parcours complexes, un point de départ, un échelon supplémentaire ou une clôture.

Les personnes soulignent également l'importance du cadre sécurisé du dialogue restauratif comme élément favorisant la libération de la parole et la confiance. Qu'il s'agisse de la préparation décrite comme centrale, nécessaire et essentielle, ou la posture des animateurs qui contraste avec celle des professionnels habituels, la bienveillance et le soutien des membres de la communauté, ou le rythme et le temps longs des différentes phases du processus. Tous ces éléments participent à la satisfaction des participants et à la libération de leurs émotions.

Seule l'utilisation du bâton de parole dans les rencontres groupales questionne, malgré l'utilité qui lui est reconnue pour les animateurs. Il est parfois décrit comme infantilisant ou incongru.

S'agissant plus particulièrement des médiations restauratives pour lesquelles nous n'avons que deux témoignages, les points de satisfaction correspondent à ceux identifiés pour les RCV/RDV. Une spécificité est mise en avant, celle de l'intensité du bénéfice des entretiens de préparation, même lorsqu'une rencontre n'a finalement pas lieu.

Enfin, à côté des apports, doivent être rapportées les insatisfactions exprimées par les participants. Elles concernent d'une part le temps jugé trop court des RDV/RCV, en particulier ce qui renvoie au paradoxe de ces dispositifs, qui, tout en proposant un espace de dialogue éphémère, favorise la création des liens. Il semble donc que ce point négatif soit intrinsèque au processus à moins de considérer que les rencontres en groupe devraient avoir un autre objectif que celui du dialogue.

D'autre part, les insatisfactions formulées concernent indirectement la qualité de la préparation et le respect du protocole. En effet, une mesure particulière a, cette année, été visée par ces critiques. Celles-ci ont concerné la non-reconnaissance des faits par l'un des participants, alors même qu'elle est une condition légale, ainsi que le manque d'homogénéité et de correspondance des attentes entre les divers participants, éléments normalement travaillés en préparation pour la constitution d'un groupe.

En termes de perspectives futures de recherche concernant les effets de la justice restaurative sur les participants aux mesures, deux pistes pourraient être creusées, celles des méthodes utilisées et celles de l'objet même de l'enquête.

Concernant la première, la méthode de l'entretien semi-directif gagnerait à être complétée par celle de l'observation, du focus group ou encore par l'association de l'entourage des personnes à l'échantillon initial, dans la mesure où les données récoltées sont déclaratives et ne concernent qu'une seule perception. Autre, voie possible celle d'une enquête longitudinale avec une comparaison entre des entretiens pré et post rencontres, immédiats, à 6 mois et à 2 ans apparaît pertinente et a déjà été testée par l'IFJR à petite échelle. Ces deux perspectives nécessitent des moyens conséquents tels qu'une équipe de recherche et des postes dédiés à cette mission d'évaluation ce que l'IFJR ne possède pas tout en espérant contribuer à des projets de recherche d'une telle ampleur conduits pas des universitaires.

### 5.3 LE POINT DE VUE DES INTERVENANTS EN JR ET ACTEURS DU SYSTÈME DE JUSTICE RESTAURATIVE

Dernier volet de l'enquête nationale 2020 et nouveauté de cette année particulière, le recueil des témoignages des intervenants et professionnels de la justice restaurative a pu mettre en exergue à la fois les apports de celle-ci, mais également ses défis et ses effets sur le système de justice pénale de façon plus large.

Précisions que nous avons souhaité distinguer les « professionnels », formés à la justice restaurative et acteurs opérationnels des programmes, des « intervenants » agissant davantage en périphérie, mais également impliqués d'une manière ou d'une autre dans ces programmes.

Trois sites ont été retenus pour cette partie de l'enquête selon le critère de leur expérience en matière de justice restaurative. Il s'agit des lieux où au moins deux mesures de justice restaurative ont été mises en œuvre, et où finalement, une offre de service en la matière s'est développée de façon plus ou moins pérenne ou du moins durable.

Leur configuration est plurielle puisque, pour l'un d'eux, une professionnelle est à la fois coordinatrice des programmes et animatrice, pour les deux autres, les partenariats aide aux victimes et SPIP sont très solides, même si l'un s'appuie davantage sur les bénévoles de la structure associative.

L'histoire de ces trois sites débute, un peu de la même façon, par une découverte précoce de la justice restaurative (avant la loi de 2014) et une appétence grandissante pour la matière à partir de ce moment. Ce sont des personnes ayant soit un poste à responsabilité dans leur structure d'appartenance, soit une mission de « lien » ou coordination entre deux structures qui entraînent un engouement au sein des équipes respectives impliquées. La force du partenariat est également centrale au moins pour deux sites dans le développement et la pérennité des projets.

Concernant les apports de la justice restaurative, l'enthousiasme et la satisfaction constituent les premiers éléments exprimés par les répondants lorsqu'il leur est demandé de parler librement de leur expérience. Ils abordent, en premier lieu, les bénéfices observés sur les participants aux mesures, lesquels corroborent ceux identifiés par les principaux concernés, à savoir la libération de la parole, l'ouverture vers l'autre et la réparation. Cette autre perspective permet toutefois d'affiner et de nourrir la première recueillie.

Ensuite, est évoqué l'impact sur les pratiques professionnelles en termes d'enrichissements s'agissant des techniques d'entretien, une meilleure connaissance de la personne victime et/ou auteure selon les métiers d'origine, une place plus centrale donnée aux personnes, une meilleure écoute, une aide au suivi classique, ou encore une réponse apportée à des attentes exprimées et non satisfaites jusqu'ici.

Notons que pour les CPIP, l'idée d'une correspondance avec les missions initiales et de sens retrouvé à leurs pratiques est formulée de façon très prégnante.

La richesse des partenariats, des partages, à travers des points de vue autres, de la pluridisciplinarité est également mise en exergue comme étant des atouts indéniables et sources de nouveaux projets au-delà de la justice restaurative.

Naturellement, face à ces aspects positifs, des difficultés sont également mises en avant dont la première est celle de la fragilité de l'offre de justice restaurative, avec son manque d'institutionnalisation, l'idée d'un bricolage parfois opéré, d'efforts et d'investissements ne reposant que sur une poignée de personnes. À travers ce constat, transparaît celui du risque d'épuisement et de lassitude de celles et ceux qui sont autant sollicités, et ce, malgré la motivation et la conviction dont elles et ils font preuve. Le mot « chronophage » revient de façon récurrente pour décrire le montage et la mise en œuvre des projets de justice restaurative. L'information et l'orientation des potentiels candidats aux dialogues restauratifs posent problème, dans la mesure où ils ne sont pas systématiques, faute de professionnels ou intervenants formés ou sensibilisés. La justice restaurative demeure encore massivement inconnue du grand public, mais également de celles et ceux « accueillant un public justice », sept ans après la loi qui consacre une obligation d'information en la matière. Enfin, un débat de plus en plus présent au sein des groupes projets vient questionner les limites du rôle d'animateur de justice restaurative : en d'autres termes, où s'arrête l'accompagnement des personnes ? Cette interrogation anime les Québécois autant que les Belges, et est peut-être le signe d'une étape supplémentaire franchie quant à la professionnalisation des animateurs de justice restaurative.

Enfin, le dernier thème abordé avec les répondants concernait celui des relations entre justice restaurative et système de justice pénale.

À ce titre et selon ces derniers, il apparaît un peu prématuré de mesurer l'influence réciproque de ces deux champs, sauf à constater une complémentarité qui est bien celle recherchée par le législateur.

Pour ce qui est des acteurs de la justice restaurative, la plupart des répondants se disent attachés au partenariat entre professionnels de l'aide aux victimes et de l'administration pénitentiaire (ou de la protection judiciaire de la jeunesse pour les mineurs), avec le souhait d'heure dédiée voire de postes spécialisés en la matière. Néanmoins, certains préféreraient un service public de la justice restaurative ou des associations spécialisées. Dans tous les cas, l'institutionnalisation de l'offre de justice restaurative est appelée des vœux de toutes et tous.

Par ailleurs, s'agissant de l'implication présente et future des magistrats dans la justice restaurative, un décalage apparaît entre les principaux concernés (seulement deux magistrats ont répondu à nos questions) et les autres professionnels. En effet, les premiers ne se sentent pas suffisamment impliqués et ressentent un certain malaise quant au rôle qui leur est assigné (le contrôle sans prendre en compte les effets des échanges), tandis que les seconds déplorent le désintérêt de la magistrature pour la justice restaurative.

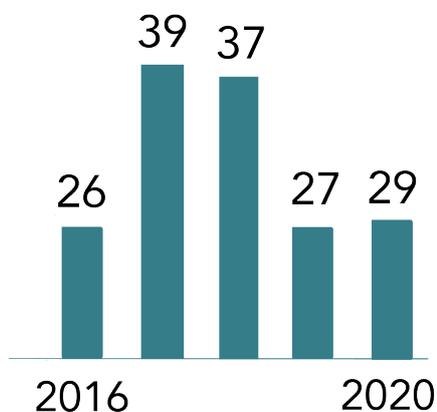
Enfin concernant l'avenir du développement de la justice restaurative, celui-ci est, de façon assez unanime, conditionné au défi d'une information globale, systématique et effective auprès de toutes et tous.

## 6- LA FORMATION

### 6.1 LA FORMATION EN 2020

En 2020, alors que l'année s'annonçait riche en formation (13 formations ont été mises en œuvre entre le 3 janvier et le 13 mars), l'activité de formation a été impactée par la crise sanitaire. L'ensemble des formations qui étaient prévues entre le 16 mars et la mi-août ont été annulées, soit 21 formations. L'implication de l'équipe a toutefois permis de répondre à la demande forte des professionnels de terrain et reprogrammer la plupart de ces formations sur le second semestre 2020 et le premier trimestre 2021. Entre la mi-août et la mi-octobre, 13 formations ont été mises en œuvre en présentiel. Le second confinement a engendré à nouveau l'annulation ou le décalage des actions de formation programmées (10 formations). Cependant, l'anticipation d'un second confinement a permis à l'équipe de se préparer et d'adapter le contenu de formation, afin de maintenir les exercices de mise en situation et jeux de rôle, y compris sous la forme de visioconférences. Ainsi, certaines formations ont pu être maintenues en distanciel. En effet, les formations ont toutefois dû être décalées en raison des problèmes d'accès des services de l'administration pénitentiaire, notamment, aux dispositifs de visioconférences privés (Teams / Zoom). Ainsi 4 formations ont pu être mises en œuvre en visioconférence, entre le 23 novembre et le 11 décembre.

Au total, l'IFJR a ainsi pu mettre en œuvre 29 formations, chiffre en légère augmentation par rapport à 2019 (27 formations) :



Type de formation	Nombre
BC	4
MC	4
M1	8
Module de base	0
M2 CSR-CAR	2
M2 MR	4
M2 RDC-RCV	4
Remise à niveau	2
M3	1
M4	0

Ces formations ont mobilisé 23 fois l'équipe salariée et 27 fois des consultants.

<sup>3</sup> Il s'agit de la formation « module de base » proposée par l'ENPJJ dans le cadre de l'expérimentation de la JR au sein de la PJJ. Cette formation implique l'IFJR à hauteur d'une journée. Elle doit être complétée par deux modules complémentaires, entièrement réalisés par l'IFJR. Toutefois, la crise sanitaire a empêché la tenue des formations programmées, lesquelles n'ont pas pu être proposées en distanciel.

En 2020, l'IFJR a formé 321 personnes (salariés du secteur privé, agents du secteur public et bénévoles). Cela représente une légère baisse par rapport à l'année dernière (396 en 2019). Cette baisse s'explique au regard du fait que le nombre de formations de type module 2 a augmenté par rapport aux années précédentes, alors que le nombre de stagiaires dans ces formations est limité à 16 personnes. Par ailleurs, le recours à des formations en visioconférence a souvent réduit le nombre de stagiaires, encore peu habitués à ce format.

Les stagiaires (hors bénévoles) formés à la JR sont au nombre de :

Type de formation	Nombre	Dont AAV	Dont AP
M1	134	23	78
M2 CSR-CAR	16		16
M2 MR	57	15	29
M2 RDC-RCV	52	7	38

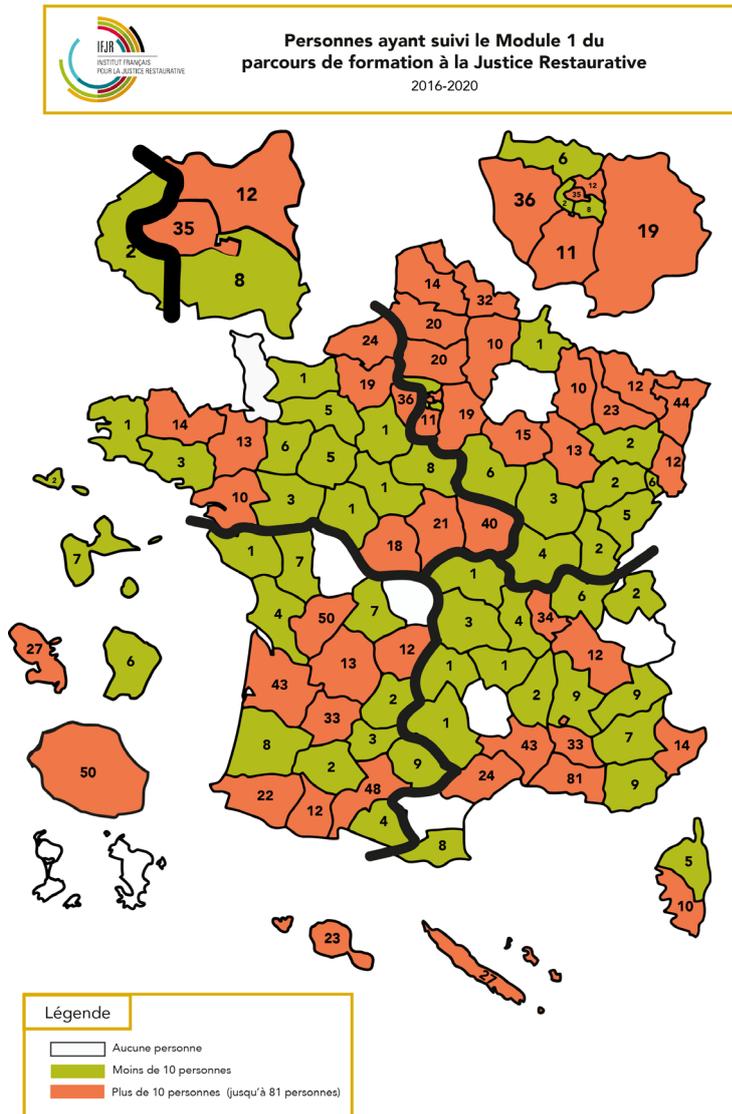
Il est à noter ainsi que, comme les années précédentes, les agents de l'administration pénitentiaire restent largement majoritaires. L'aide aux victimes semble s'orienter de plus en plus vers la médiation, confirmant ainsi la tendance amorcée l'année dernière.

## 6.2 LA FORMATION DEPUIS 2011

Les premières formations ont eu lieu à la suite de l'expérimentation des Rencontres détenus-victimes de Poissy. Une première formation aux RDV-RCV de 30h a été réalisée en 2011. Cette formation a ensuite été proposée à un rythme plus soutenu à partir de 2013 pour être ensuite remplacé par le parcours de formation à l'animation des mesures de justice restaurative (partenariat IFJR / ÉNAP / FV) à partir de 2016. Depuis 2019, ce parcours fait l'objet d'une évaluation par bilan de compétence, à l'issue de la formation module 2, subordonnant la délivrance du certificat par l'ÉNAP.

Sur les cartes qui suivent, les stagiaires ayant suivi la formation concernée sont répartis par département en données cumulées depuis le début des formations. Les cartes indiquent le nombre de personnes ayant suivi la formation correspondante en cumulant les stagiaires issus de l'aide aux victimes, de l'administration pénitentiaire, de la protection judiciaire de la jeunesse (minoritaires), et autres profils.

## 6.2.1 Les stagiaires du module 1 : du parcours de formation à l'animation de mesure de JR



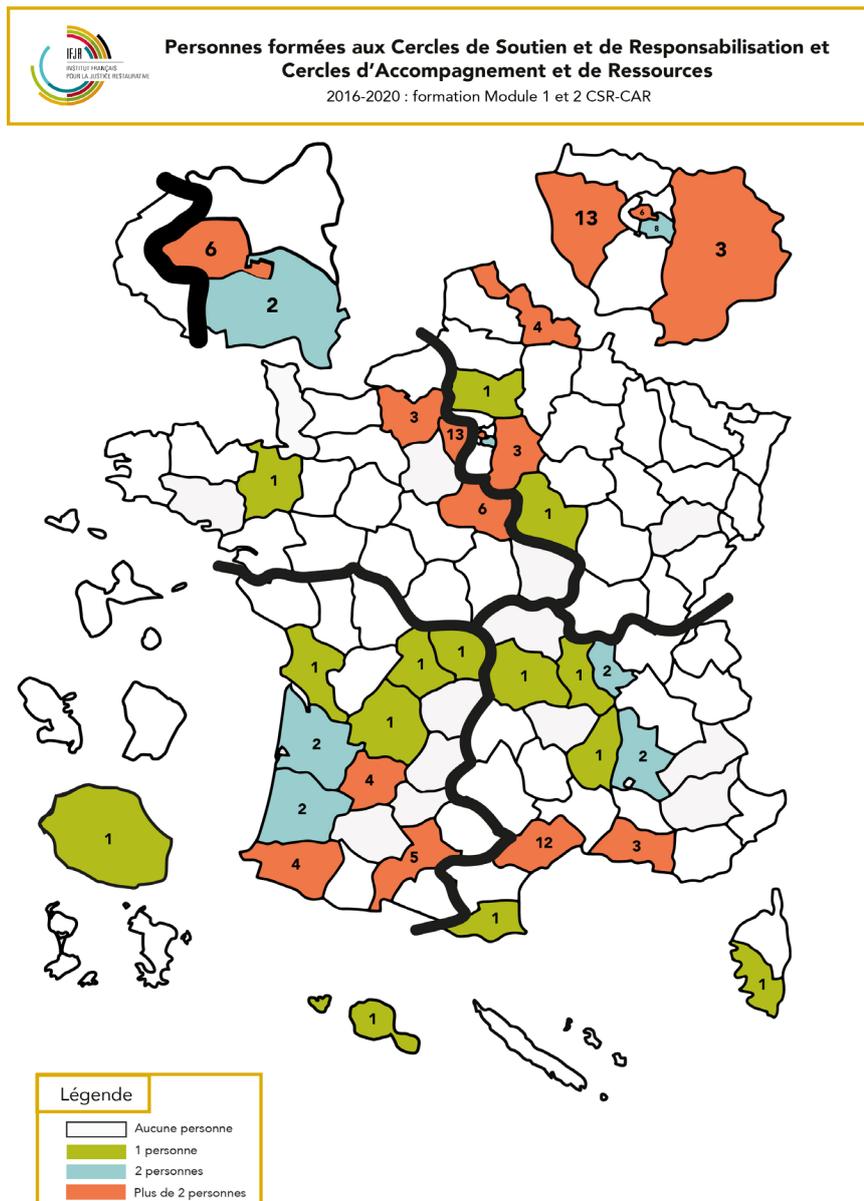
Les stagiaires ayant suivi le module 1 depuis sa création en 2015 sont au nombre de 1329, tous profils confondus. Il peut être noté une nette prédominance des agents de l'administration pénitentiaire (736 soit 55% des stagiaires).

Celle-ci doit toutefois être minorée au regard du fait que l'aide aux victimes (381, soit 29 % des stagiaires) a aussi été formée dans d'autres formations (introduction à la justice restaurative notamment et diverses sensibilisations). Récemment, l'IFJR et France Victimes ont décidé la mise en place d'une série de formations, à distance (en visioconférence) axées sur la découverte de la JR et l'accès à la JR. En effet, tous les professionnels de l'aide aux victimes n'avaient pas vocation à suivre le parcours de formation à l'animation des mesures de JR, mais simplement à suivre une sensibilisation apte à leur permettre d'informer et orienter leur public. De telles actions ont été plutôt conduites dans le cadre des actions des antennes (notamment sous la forme d'« atelier d'accès à la JR »).

De même, la création d'un « module de base » par l'ENPJJ et la construction d'un parcours de formation comprenant des « modules complémentaires », a conduit à minorer le nombre d'agents de la protection judiciaire de la jeunesse suivant la formation<sup>4</sup>.

<sup>4</sup> N'intervenant qu'une journée dans la formation « module de base », nous ne disposons pas de chiffres précis sur le nombre de stagiaires qui ne nous pas, à ce jour, été communiqué par l'ENPJJ. Nous disposerons de chiffres plus précis dans le cadre des formations « module complémentaire » mises en œuvre par l'IFJR.

## 6.2.2 Les stagiaires du module 2 «CSR/CAR» : du parcours de formation à l’animation de mesure de JR



Les stagiaires ayant suivi le module 2, option « Coordination de Cercle de soutien et de responsabilisation et Cercle d’accompagnement et de ressources », depuis sa création en 2015 sont au nombre de 87, tous profils confondus. La quasi-totalité des stagiaires sont des agents de l’administration pénitentiaire (79 soit 91% des stagiaires). Le reste des stagiaires sont principalement issus du secteur sociojudiciaire. En effet, les associations d’aide aux victimes (lorsqu’elles n’ont pas la double affiliation FV et réseau Citoyen et Justice) n’ont que peu d’intérêt à intervenir sur ce type de mesures concernant essentiellement les personnes auteurs d’infractions.

Il est à noter qu’il n’y a de stagiaires formés aux CSR/CAR que dans 14 départements, laissant une très large marge de progression pour permettre à l’administration pénitentiaire d’investir pleinement cette mesure, pourtant en parfaite adéquation avec ses objectifs de prévention de la récidive et de réinsertion.

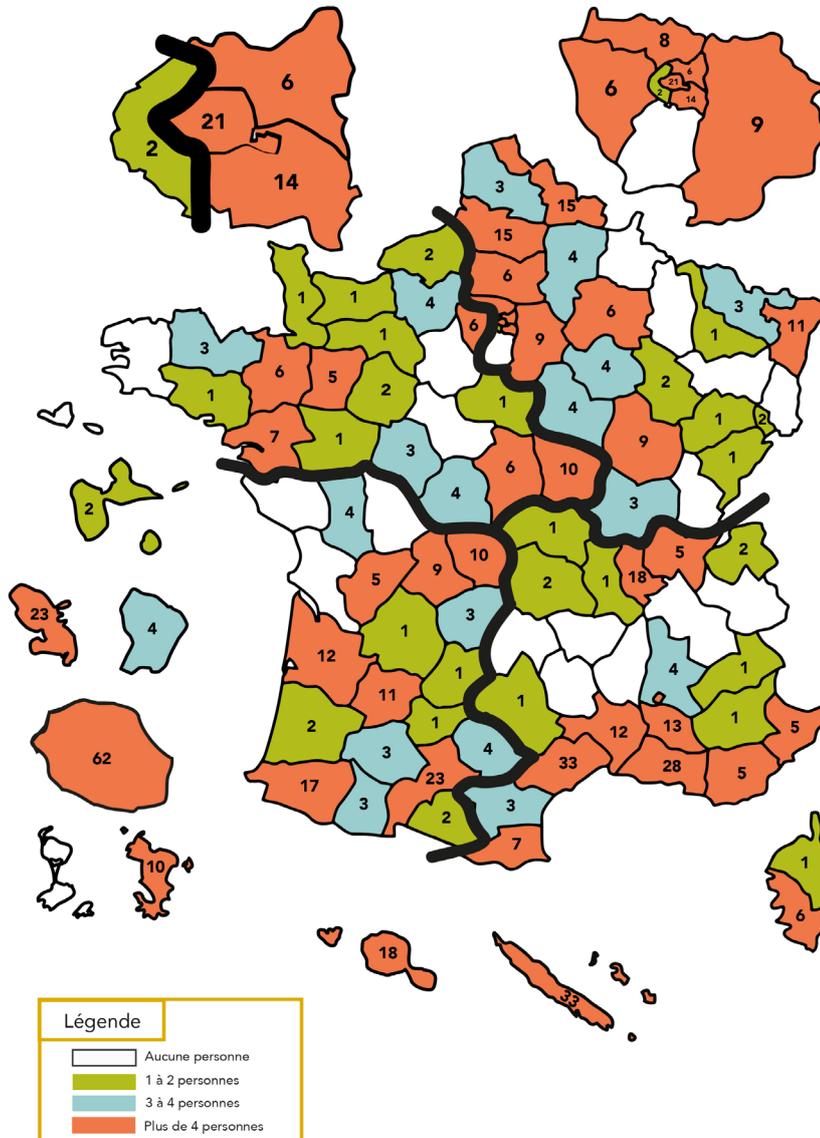
### 6.2.3 Les stagiaires du module 2 «RDV/RCV» : du parcours de formation à l’animation de mesure de JR



**Personnes formées aux Rencontres Détenu.e.s-Victimes /  
Rencontres Condamné.e.s-Victimes**

2011-2016 : formation à l’animation de RDV-RCV  
2016-2020 : formation Module 1 et Module 2 RDV-RCV

\*répartition géographique en fonction de la date de formation  
(des mutations et autres ont pu modifier la répartition)

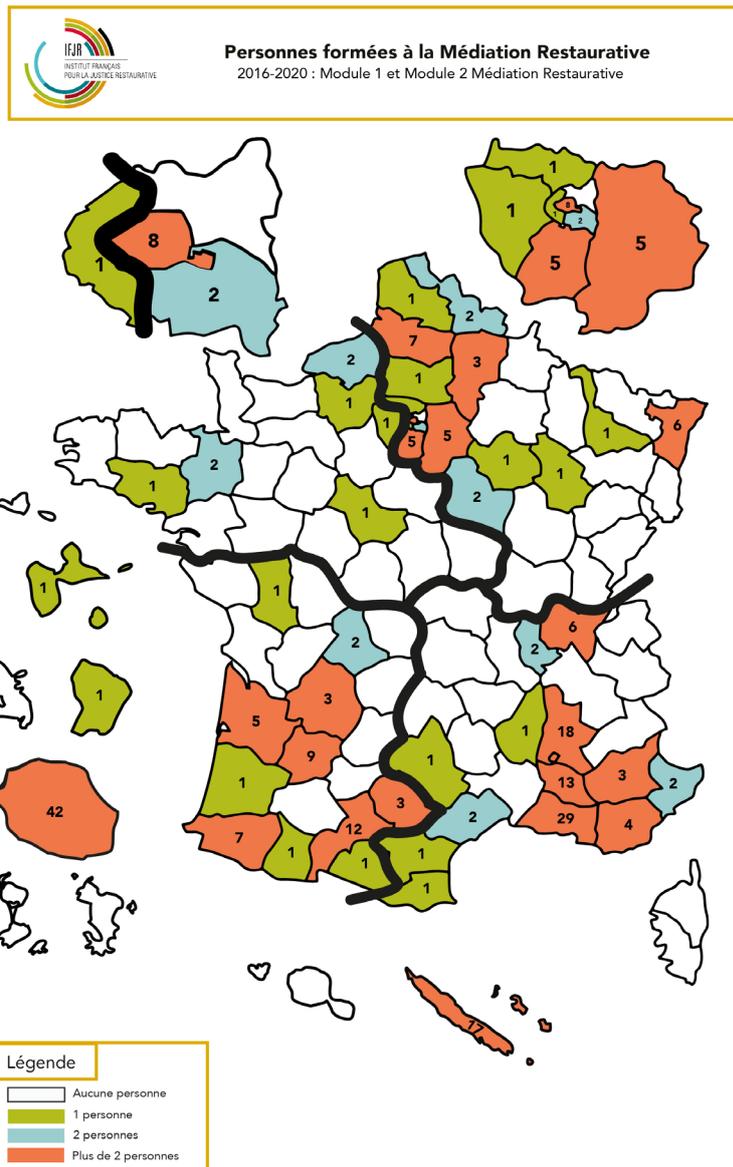


Les stagiaires ayant suivi le module 2, option « Rencontres détenus-victimes et Rencontres condamnés-victimes », depuis sa création en 2015 sont cumulés au nombre de stagiaires ayant suivi la première version de la formation (proposée entre 2011 et 2015). Ils sont au nombre de 658, tous profils confondus. Le même constat d’une majorité d’agents de l’administration pénitentiaire peut être fait (335, soit 51% des stagiaires, contre 173 issus de l’aide aux victimes, soit 26%).

Il est à noter également que 19 départements n’ont encore aucun professionnel formé à ce type de mesure<sup>5</sup>.

<sup>5</sup> Sauf mobilité des stagiaires après la formation.

## 6.2.4 Les stagiaires du module 2 «MR» : du parcours de formation à l’animation de mesure de JR



Les stagiaires ayant suivi le module 2, option « médiation restaurative », depuis sa création en 2015 sont au nombre de 245, tous profils confondus. Le même constat d’une majorité d’agents de l’administration pénitentiaire peut être fait (125, soit 51% des stagiaires, contre 66 issus de l’aide aux victimes, soit 27%). L’on note toutefois une augmentation de la demande sur cette formation.

Il est à noter également que 54 départements n’ont encore aucun professionnel formé à ce type de mesure<sup>6</sup>.

<sup>6</sup> Sauf mobilité des stagiaires après la formation.

### 6.3 LES PARTENARIATS POUR LA MISE EN OEUVRE DES FORMATIONS

Les formations conduites par l'IFJR le sont le plus souvent en partenariat avec d'autres organismes de formations.

Les partenaires traditionnels de l'IFJR sont France Victimes, avec qui les premières formations en justice restauratives ont été mise en œuvre (depuis 2011) et l'École nationale d'administration pénitentiaire (ÉNAP – depuis 2015).

Les formations avec l'ÉNAP, en 2019 et 2020, ont été mises en œuvre dans le cadre d'un marché public, prolongé jusqu'à la fin du premier trimestre 2021 (en raison de l'impossibilité de rattraper l'ensemble des formations annulées en raison de l'épidémie de COVID 19).

En 2018, l'IFJR avait initié un nouveau partenariat avec l'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ) pour la formation des agents de la PJJ, dans le cadre de l'expérimentation nationale initiée par la DPJJ. Toutefois, l'ensemble des formations programmées en 2020 ont dû être annulées en raison de la crise sanitaire. La convention de partenariat entre l'IFJR et l'ENPJJ, qui devait être signée en 2020 n'a toujours pas pu être conclue.

En 2020, l'IFJR a engagé avec la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Bordeaux un partenariat destiné à encourager le développement des programmes de JR auprès des services pénitentiaires de la DISP. Ce partenariat inclut des formations à la JR qui ont pu être en partie mises en œuvre au cours de l'année, au cours de l'été puis en visioconférence.

Les 29 formations mises en œuvre se répartissent de la manière suivante :

Partenaire	Nombre
IFJR	9
dont gratuites	5
FV	12
DI Bordeaux	2
ÉNAP	6
ENPJJ	0

Sur les 9 formations mises en œuvre directement par l'IFJR (hors partenariat), 5 formations ont été réalisées gratuitement grâce au soutien du fonds de dotation « Les amis du projet imagine ».

## 7- LES ACTIVITÉS INTERNATIONALES

### 7.1 LE FORUM EUROPÉEN POUR LA JUSTICE RESTAURATIVE



Comme chaque année, l'IFJR a pris part à diverses actions conduites par le Forum Européen pour la Justice restaurative :

- L'IFJR fait partie, depuis 2020, du groupe de formateur.rice.s identifiés par le Forum sur diverses thématiques en lien avec la JR et son développement ;
- L'IFJR, représenté par Noémie Micoulet coordinatrice de l'antenne sud-est, fait partie du groupe de travail « violences de genre et justice restaurative »<sup>7</sup>.

Ce groupe vise à produire un document synthétique présentant les potentialités de la JR dans ce domaine, à favoriser les échanges et les mises en commun d'expériences, notamment en vue de formations spécifiques et plus généralement favoriser l'émergence de projets.

### 7.2 LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS DE PERSONNES AGÉES (FIAPA)



Depuis 2019, l'IFJR prend part à la commission sur la maltraitance financière de la FIAPA. Se réunissant au rythme d'une réunion par trimestre, l'IFJR prend part à cette commission afin d'envisager avec ses membres les applications possibles de la JR afin de répondre aux problématiques de maltraitances subies par les personnes âgées.

---

<sup>7</sup> <https://www.euforumrj.org/en/working-group-gender-based-violence>



## **RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020**

Document édité par l'Institut Français pour la Justice Restaurative (IFJR)  
Tous droits réservés - mars 2021 - 42 pages



## **AUTEURS**

Noémie MICOULET (coordinatrice de l'antenne Sud-Est)  
Héloïse SQUELBUT (coordinatrice de l'antenne Nord-Est)  
Emilie MATIGNON (coordinatrice de l'antenne Sud-Ouest)  
Eulalie SPYCHIGER (assistante coordinatrice de l'antenne Sud-Ouest)  
Océane LABURRE (coordinatrice de l'antenne Réunion)  
Alexandra MARINÉ (chargée de communication)

Sous la supervision de Benjamin SAYOUS (Directeur de l'IFJR)  
et Nicole TERCQ-DIRIART (Présidente de l'IFJR)



---

## **POUR NOUS CONTACTER**

**Tél** : 05 59 27 46 88

**Mail** : [contact@justicerestaurative.org](mailto:contact@justicerestaurative.org)

**Courrier** : 70131, 64001 PAU CEDEX 01

[justicerestaurative.org](http://justicerestaurative.org)